



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service de la Prévention
des Pollutions et des
Risques

Bureau de
l'Environnement
Industriel

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

L'inspecteur des installations classées
s/c de la directrice de l'environnement pi,

[Signature]

à

Monsieur le directeur
de Calédonienne des Eaux
PK 6 - 13 rue Edmond Harbulot
BP 812
98845 NOUMEA CEDEX

N° 2011-6226/DENV

Nouméa, le 25 FEV. 2011

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Porter à connaissance relatif à l'exploitation de la station d'épuration de Koutio –
commune de Dumbéa

N/Réf : courrier n°2010/45835/DENV du 27 septembre 2010

Monsieur le directeur,

Par courrier cité en référence, je vous ai adressé mes observations en vous demandant de compléter et de régulariser votre dossier de porter à connaissance relatif à la gestion des boues de la station d'épuration de Koutio, déposé par vos soins le 19 juillet 2010.

N'ayant à ce jour aucun retour de votre part, je vous demande de me communiquer les compléments d'information demandés dans un délai de 3 mois. Passé ce délai, je me verrai contraint de réitérer ma demande par voie de mise en demeure.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P.J. : - courrier n°2010/45835/DENV du 27 septembre 2010
- avis de l'inspection des installations classées

Copie : mairie de Dumbéa